CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 JUIN 2014		
Nombre de Conseillers	L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin, à dix-neuf	
en exercice : 19	heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de	
Présents : 17	CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session	
Votants: 19	ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Georges	
Procuration: 2	LECLEVE, Maire.	
	<u>Présents</u> :	
Convocation:	M. Georges LECLEVE, Maire	
11 juin 2014	M. MMES Virginie PORCHER, Michel GRAVOUIL, Marie-	
	Laure DAVID, Gérard CHAUVET, Adjoints	
	M. MMES Jean-Marc VOYAU, Jacques CHEVALIER, Karine	
	FOUQUET, Romain RUNGOAT, Sabrina PENNETIER-	
	BIGOT, Anthony LATOUCHE, Conseillers municipaux	
	délégués.	
	M. MMES Sylviane GIBET, Valérie LEBLOND, Anne BRUNETEAU (prend part au vote jusqu'à la délibération	
	n°2014/59 puis est excusée), Philippe BRIAND, Christelle	
	GUIGNON, Dominique MUSLEWSKI, Nicolas BOUCHER,	
	Tatiana BERTHELOT, Conseillers municipaux	
	Absents excusés :	
	MME Sabrina PENNETIER-BIGOT, Conseillère municipale	
	déléguée, pouvoir donnée à MME Christelle GUIGNON,	
	Conseillère municipale	
	M. Anthony LATOUCHE, Conseiller municipal délégué,	
	pouvoir donné à M. Romain RUNGOAT, Conseiller municipal	
	délégué	
	A été élue secrétaire de séance : MME Christelle GUIGNON	
Date d'affichage	24 juin 2014	

<u>Compte-rendu de la réunion du 13 mai 2014</u> : Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal:

- de retirer le point suivant : vente du chemin du Breil : Faute d'éléments. Le Conseil municipal donne son accord.

► DE-2014/54 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2014/33 en date du 22 avril 2014 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du	Société	Objet du marché	Montant H.T.
marché			
24/04/14	France ARTIFICES (14350 LE BENY BOCAGE)	Feu d'artifice du 14/06/14	1 666,67 €
26/05/14	MANUTAN COLLECTIVITES (EX. CAMIF COLLECTIVITES) (79074 NIORT CEDEX 9)	Mobilier/matériel informatique école publique	1 806,29 €
06/06/14	ART CAMP (22901 ST	Travaux d'entretien sur les cloches de	650,00 €

Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

BI	RIEUC CEDEX 9)	l'église (remplacement de l'ensemble de	
		tirage cloche 3 et réparation du moteur de	
		tintement cloche 1)	

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

► DE-2014/55 – Aménagement de l'entrée du bourg

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du bourg route de Rouans, il faut envisager l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

L'étude de faisabilité réalisée par le SYDELA détermine les coûts et les participations estimés comme suit:

- montant des travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques : 51 566,00 € H.T., dont 9 779,00 € seraient à la charge de la commune (hors étude et câblage due à ORANGE pour la participation sur le réseau téléphonique),
- montant du matériel d'éclairage public (on prend comme scenario une estimation moyenne) : 28 214,00 € H.T., dont 22 573,00 € seraient à la charge de la commune »

Il vous est demandé de vous prononcer sur ces travaux d'effacement de réseaux ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser les travaux d'effacement des réseaux de l'entrée du bourg route de Rouans pour les montants estimés sus-mentionnés,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

	Accusé de réception en préfecture
	044-214400400-
	Date de télétransmission :
ı	Date de réception préfecture :

► DE-2014/56 – Agrandissement de l'école

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« L'étude sur l'agrandissement de la mezzanine de la salle de repos a conclu que ce projet n'était pas réalisable.

Il vous est proposé de revoir le projet dans sa globalité à savoir l'agrandissement de l'école afin d'intégrer l'extension de la salle de repos et d'anticiper la création d'une éventuelle classe supplémentaire.

Pour cela, il est nécessaire de recourir à un cabinet d'architectes.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le lancement de ce dossier. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de lancer le projet d'extension de l'école,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener le dossier à bien, notamment pour la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« En raison du recensement de demandes de repas le mercredi au restaurant scolaire sans CLSH (environ 30), il vous est demandé de vous prononcer sur la prise en charge de ce repas à hauteur de 1,12 € par repas servi (base actuelle de la subvention versée à l'AFR). » Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à la majorité des membres présents (16 votes « Pour » et 3 « Abstention »), de prendre en charge le repas du mercredi à hauteur de 1,12 €/repas servi.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-	
Date de télétransmission :	
Date de réception préfecture :	

► DE-2014/58 – Création d'un poste en Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que le Conseil général propose à la commune la possibilité de recruter un emploi aidé qui serait financé à hauteur de 80% par ce dernier sur la base d'un contrat hebdomadaire 20 heures. Ce contrat est destiné à venir en aide aux bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) soumis aux obligations d'accompagnement dit « RSA socle » ("RSA socle » correspond à un niveau minimum de garanti pour les foyers de disposant d'aucun revenu d'activité).

Ce contrat unique d'insertion (CUI) d'une durée de travail comprise entre 20 et 35 heures doit être complété d'action de formation et d'accompagnement ayant pour objectif un retour en emploi durable. Il peut être renouvelé jusqu'à 24 mois, voire 60 mois pour certains publics. Il est proposé au Conseil municipal, au vu des besoins des services techniques, de créer un emploi d'adjoint technique par CUI sur un temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour 6 mois.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents. :

- de créer un emploi aidé d'adjoint technique à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour 6 mois,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

► DE-2014/59 – Nouveaux rythmes scolaires

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal l'incidence de la réforme des rythmes scolaires sur le temps de travail à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

201 1/2015.		
Personnel concerné	Heures supplémentaires	Observations
	prises en charge par la	
	commune	
ASEM	198 H	Afin d'éviter que les familles ne payent
		15 mn de périscolaire le matin, il est
		proposé que les ASEM accueilleraient
		les enfants à 8H40
Temps de	24 H	
surveillance du midi		
Temps du midi	264 H	

(déplacements,		
couchage des petits)		
Aide à la	180 H	Compromis trouvé avec la communauté
surveillance à		de communes Cœur Pays de Retz qui
l'école Notre Dame		affecterait un animateur même si l'école
		Notre Dame n'applique pas la réforme
Total	666 H	

La communauté de communes, quant à elle, financerait 684 heures pour les temps d'activités périscolaires.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil municipal le montant du fonds d'amorçage qui s'élèverait à 90 €/élève.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ces heures supplémentaires et du partage du fonds d'amorçage avec la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres suivants :

- d'attribuer les heures supplémentaires induites par la réforme des rythmes scolaires au personnel concerné,
- de s'engager à partager le fond d'amorçage avec la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20140513-D2014-51-DE
Date de télétransmission : 15/05/2014
Date de réception préfecture : 15/05/2014

► DE-2014/60 –Subvention d'équilibre au budget annexe « Immeuble commercial »

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir au budget communal une subvention d'équilibre de 10 500,00 € à destination du budget annexe « Immeuble commercial » pour couvrir les dépenses d'investissement relatives à la construction du bâtiment administratif.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 10 500,00 € au budget annexe « Immeuble commercial » et d'inscrire cette dépense dans une décision modificative.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

► DE-2014/61 – Budget Commune 2014 : Décision modificative (DM) n°1

Afin d'intégrer de nouvelles recettes et dépenses en section de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget 2014 de la commune.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 79 095,82 €uros - Section d'investissement : 285 419,33 €uros

Article	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 61521	8 087,22 €	

Commune	de CHEMERE	

D 616	1 683,00 €	
D 66111	2 000,00 €	
D 6748	10 500,00 €	
D 678	56 825,60 €	
R 002		55 399,82 €
R 7411		12 210,00 €
R 74127		11 486,00 €
Total section de	79 095,82 €	79 095,82 €
fonctionnement		
INVESTISSEMENT		
D 1641	250 000,00 €	
D 2313-188	35 419,33 €	
R 001		35 419,33 €
R 1641		250 000,00 €
Total section d'investissement	285 419,33 €	285 419,33 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la DM n°1 du budget communal telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

► DE-2014/62 – Budget Immeuble commercial 2014 : Décision modificative (DM) n°1

Afin d'intégrer la subvention d'équilibre versée par le budget communal, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°1 du budget Immeuble commercial 2014.

Cette DM n°1 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 10 500,00 €uros - Section d'investissement : 10 500,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes		
FONCTIONNEMENT				
D 023	10 500,00 €			
R 774		10 500,00 €		
Total section de	10 500,00 €	10 500,00 €		
fonctionnement				
INVESTISSEMENT				
D 2313-100	10 500,00 €			
R 021		10 500,00 €		
Total section d'investissement	10 500,00 €	10 500,00 €		

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la DM n°1 du budget Immeuble commercial telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-	
Date de télétransmission :	
Date de réception préfecture :	

Monsieur le Maire, rapporteur, fait part au Conseil municipal de la candidature de la société « jeveuxdubois.com » pour la location du logement d'une surface d'environ 45 m² situé au 4 impasse du Lavoir à partir du 1^{er} juillet 2014. Ce logement serait exploité en bureaux commerciaux.

Compte tenu que cet appartement est resté vide de nombreuses années et n'est pas du tout aménagé, d'importants travaux de réhabilitation (aménagement intérieur, travaux de plomberie et d'électricité) doivent être réalisés.

Le gérant de cette société se propose de réaliser les travaux d'aménagement intérieur (hors travaux d'électricité et de plomberie) qui sont estimés à 7 272,00 € T.T.C., en contrepartie d'une réduction de loyers.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- de fixer le montant du loyer mensuel de la location à 9,44 € H.T./m²,
- d'accorder une réduction de loyers en contrepartie de la réalisation des travaux d'aménagement intérieur.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de fixer le montant du loyer mensuel de la location à 9,44 € H.T./m²,
- d'accorder une réduction de loyers correspondant au montant des travaux d'aménagement,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

► DE-2014/64 – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire, rapporteur, informe le Conseil municipal, que suite à l'avis favorable émis le 24 avril 2014 par la Commission administrative paritaire (CAP) de la catégorie C :

- un agent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs de 2^{ème} classe est inscrit au titre de l'année 2014 sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- un agent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs de 1^{ère} classe est inscrit au titre de l'année 2014 sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- un agent relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise est inscrit au titre de l'année 2014 sur le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal.

Il appartient aux membres du Conseil municipal de décider ou non de la création des trois postes correspondant à ces nouveaux grades.

Il leur est proposé de :

- supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires) et de créer 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires),
- supprimer le poste d'adjoint administratif de 1 ère classe à temps complet et de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ème classe à temps complet,
- supprimer le poste d'agent de maîtrise à temps complet et de créer 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,

avec effet au 1er juillet 2014.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet (25

- heures hebdomadaires) et de créer 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires), supprimer le poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet et de créer 1
- supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et de créer i poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- supprimer le poste d'agent de maîtrise à temps complet et de créer 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- de mettre à jour comme suit le tableau des effectifs du personnel communal :

- de mettre a	jour comme s	uit le tableau d Titulaires per		is du perso	Jillei Coi	iiiiuiiai .
Grades	Poste TC/TNC	Nombre de postes au 17/06/2014	Suppres sion	Création	Nombre de postes après	Date d'effet de la mise à jour
					mise à jour	
Secteur administratif			1		1	_
Attaché	TC	1	0	0	1	17/06/2014
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	0	0	1	1	01/07/2014
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	TC	2	1	0	1	01/07/2014
Adjoint administratif de 1ère classe	TNC 25H00 hebdo	0	0	1	1	01/07/2014
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TNC 25H00 hebdo	1	1	0	0	01/07/2014
Adjoint administratif de 2ème classe	TNC 23H00 hebdo	1	0	0	1	17/06/2014
Adjoint administratif de 2ème classe	TNC 18H42 hebdo	1	0	0	1	17/06/2014
Secteur technique						
Agent de maîtrise principal	TC	0	0	1	1	01/07/2014
Agent de maîtrise	TC	1	1	0	0	01/07/2014
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	2	0	0	2	17/06/2014
Adjoint technique de 1ère classe	TC	1	0	0	1	17/06/2014
Adjoint technique de 2ème classe	TC	1	0	0	1	17/06/2014
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	TNC 32H30 hebdo	2	0	0	2	17/06/2014
Adjoint technique de 2ème classe	TNC 32H00 hebdo	1	0	0	1	17/06/2014
Adjoint technique de 2ème classe	TNC 28H00 hebdo	1	0	0	1	17/06/2014
Secteur social						
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	TNC 24H29 hebdo	1	0	0	1	17/06/2014
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	TNC 23H29 hebdo	2	0	0	2	17/06/2014
		Agents non t	itulaires	1	1	L
Recrutement pour besoin saisonnier ou occasionnel au niveau des services technique/scolaire/ad ministratif	TC pour 3 mois	1	0	0	1	17/06/2014

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

► DE-2014/65 – Service public d'assainissement collectif : Rapport relatif au prix et à la qualité du service (RPQS) de l'année 2013

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D 2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter tel qu'il lui a été présenté, le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune de CHEMERE.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

➤ DE-2014/66 – Demande de subvention exceptionnelle : Ecole publique « Armelle CHEVALIER »

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'école publique « Armelle CHEVALIER » sollicite une subvention exceptionnelle pour la prise en charge du remplacement du serveur et de l'onduleur de l'école et de l'ajout d'1 Go de ram suite au changement du système d'exploitation « SLIS » par « AMONECOLE ».

Le montant de ces travaux s'élève à 849,57 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre en charge 50% du montant des travaux.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder une subvention exceptionnelle de $425,00 \in$ à l'école publique « Armelle CHEVALIER », subvention qui sera versée à la coopérative scolaire de l'école publique.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-	
Date de télétransmission :	
Date de réception préfecture :	

▶ DE-2014/67 – Désignation d'un délégué suppléant à la commission d'appel d'offres et des marchés publics de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que les membres de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes Cœur Pays de Retz sont obligatoirement membres de l'assemblée communautaire.

Dans sa séance du 22 avril dernier, le Conseil municipal a désigné Monsieur Romain RUNGOAT comme membre suppléant à cette commission. Il s'avère que ce dernier n'est pas conseiller communautaire.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents Monsieur Jacques CHEVALIER comme membre

suppléant de la commission d'appel d'offres et des marchés publics de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

▶ Information diverse

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des travaux de reprise des canalisations des eaux usées existantes du chemin d'accès de la salle Ellipse doivent être réalisés pour un montant de 2 720,00 € H.T. suite aux dysfonctionnements constatés lors de deux réservations effectuées à la salle Ellipse.

Madame Virginie PORCHER donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit de préemption
2014	12	25 rue de Pornic	G	374	435 m²	Non
2014	13	16 rue de Saint- Hilaire	F	1047	351 m²	Non
2014	14	Rue du Coudreau	F	1063p	829 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

A 1009	17/04/2014	ASCENSAO RIBEIRO Mario et Joséfina	65 rue de Pornic	G 3114	Maison d'habitation
A 1010	16/05/2014	PERRUCHAS Bastien	9 rue de la Treille (Lot A)	G 3147	Maison d'habitation
A 1011	04/06/2014	DOUSSET Michel	Les Grands Houx	F 1337	Construction d'un préau

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2020	07/05/2014	PELTIER Loïc	24 rue du Moulin	G 2402	Remplacement clôture
A 2021	14/05/2014	MASSICOT Alain	42 rue de Pornic	G 2286	Construction d'un préau
A 2022	20/05/2014	PATRON Alexandre	51 rue du Breil	F 1521	Construction d'un préau et mur de clôture
A 2023	27/05/2014	EPIARD Anthony	19 rue du Béziau	G 328	Suppression d'une ouverture

Séance levée à 21 heures 55.

Tatiana BERTHELOT:	Nicolas BOUCHER :

Philippe BRIAND :	Anne BRUNETEAU:
Gérard CHAUVET :	Jacques CHEVALIER :
Marie-Laure DAVID :	Karine FOUQUET :
Sylviane GIBET :	Michel GRAVOUIL:
Christelle GUIGNON:	Anthony LATOUCHE : Excusé
Valérie LEBLOND :	Georges LECLEVE :
Dominique MUSLEWSKI :	Sabrina PENNETIER-BIGOT : Excusée
Virginie PORCHER :	Romain RUNGOAT :
Jean-Marc VOYAU :	